



# Commune de Monéteau

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

5 juillet 2007

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 juin 2007, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Présents : 20

Absents : 4

Votants : 22

Affiché à la mairie :  
le 11 juillet 2007

Etaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoint; Mmes et Mrs, Anne Marie DAMMAN, Josette BOUROTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Gilles CARRE, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mmes Nelly RIMBERT, Elizabeth ALIGON, excusées et représentées, Mme Yvette SALA M. Henri SILVAN.

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

### FINANCES

Commission du 26 Juin : Monsieur Morel rapporteur donne lecture des propositions de tarifs communaux pour 2008, concernant la location des salles et des toiles de réception, l'assainissement, le cimetière, les emplacements, la bibliothèque et le centre de loisirs sans hébergement. La commission a examiné et propose : -de retenir le principe d'allouer une subvention pour la prise en charge du surplus de bagage dû au poids des livres emportés dans le cadre d'un voyage humanitaire au Bénin ; - le remboursement des frais de restauration lors du déplacement pour la CNEC du 14/06/07 à Paris ; - de ne pas instaurer la taxe sur les emplacements publicitaires fixes ; - d'allouer 381 € de subvention aux amis de l'école de Sougères ; d'accepter la DM n°1 au budget d'assainissement, modifiant le montant des dépenses imprévues conformément aux observations des services préfectoraux.

Voyage de fin d'année de JJ Rousseau : par délibération du 14 mai une subvention exceptionnelle de 1 711,75 € avait été accordée. Une modification dans l'organisation du voyage a généré une baisse du coût. La participation de la commune est ramenée à 1 265 € et sera versée sous forme de subvention à la coopérative scolaire. Elle comprend le crédit projet (191x4) 764 € et la subvention exceptionnelle de 501 €

Numérisation du cadastre : une consultation a été lancée, trois entreprises sur les quatre consultées ont fait parvenir une offre.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Le pouvoir adjudicateur retient la Société IMAGIS,

Le conseil **autorise** le maire à signer le marché avec la Société IMAGIS pour un montant de 1 516,40 euros HT, **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget 2007.

Convention avec la Direction Générale des Impôts :

Afin d'obtenir une mise à jour régulière des plans cadastraux il est nécessaire de passer une convention avec la Direction Générale des Impôts.

Dans le cadre de la convention, la collectivité est chargée de faire opérer à ses frais la numérisation des plans cadastraux aux normes explicitées et recommandations, le cadastre s'engage à communiquer le cédérom des plans scannés, à procéder à la vérification du contenu, de la précision et de la structuration de la numérisation, à mettre à jour gratuitement les données numérisées.

Les informations du plan cadastral opérées en dehors de ce cadre conventionnel ne reçoivent ni participation, ni label du cadastre, ni mise à jour.

Le conseil **décide** de passer une convention avec la Direction Générale des Impôts et **autorise** le maire à la signer.

## **REDEVANCE RELATIVE AU DROIT DE PASSAGE DES INSTALLATIONS FRANCE-TELECOM 2007**

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication de France Télécom, il convient de fixer comme suit la redevance :

### 1- Artères aériennes de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères aériennes de télécommunication est fixé à 42,26 €/par kilomètre.

Les artères aériennes de télécommunication s'étendent sur 23,227 kilomètres sur la commune.

$$\text{Soit } 23,227 \times 42,26 = 981,57 \text{ €}$$

### 2- Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé à 31,69€/par kilomètre.

Les artères souterraines de télécommunication s'étendent sur 63,326 kilomètres sur la commune.

$$\text{Soit } 63,326 \times 31,69 = 2\,006,80 \text{ €}$$

### 3- Emprise au sol :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) est fixé à 21,13 €/par mètre carré.

Les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) constituent 14,80 m<sup>2</sup> sur la commune.

$$\text{Soit } 14,80 \times 21,13 = 312,72 \text{ €}$$

La redevance d'occupation du domaine public des installations de France Télécom sur le territoire de Monéteau est fixé à :

Artères aériennes	=	981,57 €
Artères souterraines	=	2 006,80 €
Emprises au sol	=	<u>312,72 €</u>
Total	=	<b>3 301,09 €</b>

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux maximal par rapport au plafond qui est de 0,035 €/mètre linéaire de canalisation prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des l'éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance : **PR = (taux x L) + 100 €**

où *L* représente la longueur en mètres linéaires des canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine public communal, et *PR* est en €.

- que ce montant soit revalorisé chaque année :

par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus, sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,

par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication des l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Pour l'année 2007, celle-ci sera calculée au prorata temporis du temps écoulé jusqu'à la fin de l'année à compter de la date de la délibération du Conseil municipal. Elle sera calculée et perçue par les communes dans son intégralité pour les années qui suivent.

Le conseil **adopte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et **commet** le receveur municipal pour encaisser cette somme.

## **ENVELOPPES PRÉ-TIMBRÉES**

Il est rappelé que la commune a fait éditer des enveloppes pré timbrées vendues par la Poste, il n'y en a plus de disponible il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle édition. Une nouvelle convention qui prévoit l'impression par la Poste et non par la commune est soumise au conseil. Le conseil accepte cette nouvelle convention est autorise l'à la signer.

### **PERSONNEL**

**Transformation d'emplois dans la filière technique** : afin d'assurer le remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et celui d'un agent mis en retraite d'office, il est nécessaire de recruter deux agents. Lors de la commission des emplois, ayant eu lieu le 2 mai 2007, deux candidats ont été sélectionnés. Il est précisé que cette suppression et cette création d'emplois s'effectue dans la limite des quotas autorisés. Le conseil municipal, compte tenu des deux départs en retraite, **transforme** un poste d'agent technique en chef (catégorie C –échelle indiciaire brute 343/499) et celui d'agent technique principal (catégorie C – échelle indiciaire brute 290/446) en **deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe** (catégorie C –échelle indiciaire brute 281/388).

**Autorisation spéciale d'absence – modification** : lors du Comité Technique Paritaire du 5 juin 2007 des modifications concernant les autorisations spéciales d'absences ont été apportées, à savoir :

- PACS signé par le fonctionnaire : 3 jours ouvrables ;
- Mariage d'un enfant : 2 jours ouvrables.

Le conseil **entérine** ces propositions.

**Supplément Familial de Traitement – régularisation** : Suite à la demande, de Madame CANCELA, détentrice de l'autorité parentale et ayant la charge de ses trois enfants, de régularisation du versement du Supplément Familial de Traitement (SFT) le calcul, effectué selon l'attestation de droits établis par la CAF depuis le 1 juillet 2002 au 30 juin 2007, s'élève à 4 800,72 euros brut. Le conseil municipal **accepte** le versement du STF du à Madame CANCELA conformément aux textes en vigueur.

## **INDEMNITES CLASSES DE DECOUVERTE**

Comme chaque année les enseignants des classes de CM 2 qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte (neige, verte, patrimoine) bénéficient d'une indemnité.

Le Conseil Municipal **décide** d'allouer une indemnité à Monsieur BRIHAYE qui a accompagné la classe de JJ Rousseau du 15 au 20/01/2007 à Saint Sorlin d'Arves (73) et à Madame BLOT celle de l'école de Sougères du 12 au 17/02/2007 à La Chapelle d'Abondance (73) et **fixe** le montant à **125 € rappelle** que les crédits sont inscrits au budget 2007.

## **JURÉS D'ASSISES**

Le nombre de noms à tirés au sort est de 12 pour Monéteau et Sougères. Lors du tirage au sort il ne nous appartient pas de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités.

*Pour information : Les jeunes de moins de 23 ans en 2007 ne pourront être désignés. Les personnes n'ayant pas leur domicile dans le département ou les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent solliciter une dispense.*

Les douze personnes tirées au sort sont avisées personnellement.

## TRAVAUX

ONF : a proposé le plan de coupe pour l'exercice et demande le martelage de la forêt communale (hiver 2007/2008) en vue de la vente en bois façonnés (hiver 2008/2009) prévu au plan de gestion. Le Conseil **donne** son accord.

### COMMISSION DE VOIRIE DU 30 JUIN 2007

Programme de voirie 2007 : est estimé à 489 000 €HT, seulement deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre à savoir : SCREG, EUROVIA

Vu le rapport d'analyse des offres qui propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 333 650,49.€HT. Le pouvoir adjudicateur entérine cette proposition. Le conseil **autorise** le maire à signer le marché, **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget 2007.

Dossier de consultation des entreprises – projet rue des Prés Hauts : pas d'observations particulières sur le dossier – inquiétude sur les délais en ce qui concerne l'acquisition des terrains d'emprises de la voirie de liaison. Estimation globale 270 000 €

Aménagement de la Place de la Mairie- 2<sup>re</sup> tranche – projet : opération localisée rues de Seignelay, de l'Abreuvoir et dans le parc Colbert. L'examen du plan d'aménagement amène les remarques suivantes : - déplacement ou suppression des toilettes publiques ; - réduction de l'îlot central rue de Seignelay pour faciliter l'accès rue des Ecoles ; - intégration de l'arrosage des parterres et des suspensions sur candélabres.

### COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES DU 5 JUILLET

Aménagement de la Place de la Mairie- 1<sup>re</sup> tranche : deux entreprises ont répondu à la nouvelle consultation du lot 1 - VRD, maçonnerie, à savoir : COLAS/NOVELLO et EUROVIA, la commission a déclaré le lot infructueux, offres nettement supérieures à l'estimation ; le lot 2 – éclairage public – est attribué à DRTP offre la mieux disante ; le lot 3 – espaces verts -après vérification à CHARTREL.

Programme de travaux de voirie 2006 – avenant : des modifications de programme ont été demandées en cours de chantier avec des plus values et des moins values. Ces travaux supplémentaires génèrent une augmentation du marché de 8 877,31 euros, ce qui portant le marché initial HT de 174 474,62 € à 183 351,93 € La commission propose d'accepter cet avenant. Le conseil **autorise** le Maire à signer l'avenant et **rappelle** que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

La commune a lancé l'étude de Schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble de son territoire avec le concours technique et financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général 89. Suite aux choix faits et approuvés par délibération du 04 septembre 2006, le dossier de zonage d'assainissement destiné à l'enquête publique est soumis au conseil. Il délimite et définit les zones d'assainissement collectif et celles d'assainissement non collectif des eaux usées, recense les secteurs non raccordés, justifie les choix, préconise un plan de gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

### COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Taux représentatif du coût des transferts de compétences : le conseil communautaire a délibéré le 16 mars en la matière, la loi de finances prévoit que cette décision doit être entérinée par les conseils municipaux des Communes membres. Le transfert de compétence émane de la ville d'Auxerre et concerne les subventions à l'office du tourisme et pour le fonctionnement de la fourrière pour un montant de 189 386 € Le taux représentatif est de 0,4087 %.

Participation aux travaux d'extension du réseau d'eau potable : une convention est proposée fixant la participation de la Commune aux travaux d'extension du réseau d'eau potable, rue du Crot à Sougères, à 70% des travaux estimés à 6 137,50 €HT. Le conseil autorise le maire a signer la dite convention.

## **RAPPORT D'EXPLOITATION**

*-présentation du rapport annuel 2006* sur le prix et la qualité du service d'épuration des eaux usées pour l'année 2006 soumis à l'assemblée communautaire du SIETEUA du 29 juin 2006. Le conseil en prend acte.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Cinq dossiers sont présentés, le conseil ne préempte pas.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Lecture est donnée d'une lettre anonyme d'encouragement pour les réalisations et l'animation sur la Commune.

**M. DUGNY** : distribution du magazine  
Buvette du 13 juillet – recense les bénévoles  
Commission Culture et communication Mardi 10 Juillet 2007 à 18 h 30

**M. PICARD** : reporter la visite du complexe culturel au 22 septembre si possible.

**M. CRENE** : rappelle les festivités des 15 ans du Jumelage le 15 septembre.

**Mme DAMMAN** : le parcours du Thureau sera-t-il remis en état ? La commune a prévu la Réfection du parking mais les autres partenaires ne bougent pas.